



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN



PROTOCOLE D'ENTENTE

entre

l'Université de Moncton

et

le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick

**BACCALaurÉAT APPLIQUÉ EN
GESTION DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION
(B. appl. G.R.D.)**

Octobre 2014

PROTOCOLE D'ENTENTE

Baccalauréat appliqué en gestion des réseaux de distribution (B. appl. G.R.D.)

entre

L'Université de Moncton, ayant son siège social au Pavillon Léopold-Taillon situé au 18, avenue Antonine-Maillet, Moncton, Nouveau-Brunswick, E1A 3E9 et représentée par le recteur, M. Raymond Théberge,

et

Le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, ayant son siège social au 725, rue du Collège, C.P. 700, Bathurst, Nouveau-Brunswick, E2A 3Z6, et représenté par la présidente-directrice générale, M^{me} Liane Roy.

1.0 OBJET DE L'ENTENTE

La présente entente vise à établir les modalités d'offre du programme de Baccalauréat appliqué en gestion des réseaux de distribution.

Ce programme appliqué concerne les partenaires suivants : l'Université de Moncton (Université) et le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (Collège).

2.0 OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU PROGRAMME

Le programme vise à fournir à l'étudiante ou à l'étudiant une formation académique et professionnelle reliée à la gestion des réseaux de distribution. Il met l'accent sur l'application des connaissances et des habiletés acquises en matière de gestion du processus de répartition des ressources et des flux physiques d'une organisation pour rendre disponibles ces ressources selon les besoins exprimés. Le programme amènera l'étudiante ou l'étudiant à maîtriser des techniques et des connaissances pertinentes et applicables aux divers groupes cibles, notamment :

- acquérir des connaissances fondamentales se rapportant au domaine de la distribution;
- connaître et maîtriser un ensemble de pratiques privilégiées dans le domaine de la distribution; et
- affronter les défis du marché du travail et s'orienter vers une carrière de spécialiste et gestionnaire dans divers secteurs de l'économie.

3.0 MODALITÉS DE COLLABORATION

- 3.1 Les diplômées et diplômés du programme Administration des affaires – logistique et transport du Collège seront admis au programme de Baccalauréat appliqué en gestion des réseaux de distribution offert par l'Université pourvu qu'elles et qu'ils satisfassent à la condition « B » précisée au Répertoire 1^{er} cycle de l'Université de Moncton et qu'elles et qu'ils aient obtenu une moyenne minimale de 70 % sur l'ensemble des cours exigés au programme.
- 3.2 Le Collège assume la responsabilité du contenu et de l'actualisation du programme Administration des affaires – logistique et transport ainsi que les dépenses engagées pour accomplir ces tâches. Le programme, aux fins du présent protocole d'entente, représente les deux premières années du Baccalauréat appliqué en gestion des réseaux de distribution. L'Université, de son côté, assume la responsabilité du contenu et de l'actualisation des deux dernières années du baccalauréat et les dépenses connexes.
- 3.3 Les droits de scolarité sont payés à l'établissement, c'est-à-dire au Collège durant les deux premières années menant au diplôme en Administration des affaires – logistique et transport, et ensuite à l'Université durant les deux dernières années du Baccalauréat appliqué en gestion des réseaux de distribution.
- 3.4 Le Collège et l'Université s'engagent à nommer, dans leur établissement respectif, une personne qui coordonne la mise en œuvre du protocole d'entente. De part et d'autre, on s'engage à informer l'autre si une nouvelle personne de l'établissement est affectée à cette tâche. Les deux personnes coordonnent et encadrent le protocole d'entente.
- 3.5 Les deux établissements s'engagent à mener des activités de marketing et de recrutement ponctuels afin de promouvoir le programme universitaire.
- 3.6 Les documents de promotion stipulent les conditions du protocole d'entente dans les publications officielles des deux établissements.

4.0 RESPONSABILITÉS DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON

L'UNIVERSITÉ S'ENGAGE ENVERS LE COLLÈGE À :

- 4.1 Admettre à son programme de Baccalauréat appliqué en gestion des réseaux de distribution les étudiantes et les étudiants qui ont complété avec succès leur diplôme en Administration des affaires – logistique et transport en fonction des critères d'admission convenus par l'Université de Moncton et le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, et qui auront fait une demande d'admission au dit programme.

- 4.2 Transférer soixante (60) crédits du programme Administration des affaires – logistique et transport sous forme d'équivalence. L'ensemble de la formation collégiale sera reconnu sous le sigle universitaire ADRD2999 – Formation logistique et transport : 30 crédits pour la première année et 30 crédits pour la deuxième année (voir annexe I pour la répartition du bloc de 60 crédits équivalents).
- 4.3 Assumer la gestion du programme et des dossiers étudiants pendant les deux dernières années du programme (voir annexe 2).
- 4.4 Délivrer le diplôme de Baccalauréat appliqué en gestion des réseaux de distribution aux personnes qui auront satisfait aux exigences du programme.

5.0 RESPONSABILITÉS DU COLLÈGE COMMUNAUTAIRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

LE COLLÈGE S'ENGAGE ENVERS L'UNIVERSITÉ À :

- 5.1 Sélectionner et admettre à son programme Administration des affaires – logistique et transport les étudiantes et les étudiants en fonction des critères d'admission.
- 5.2 Assumer la gestion du programme et des dossiers étudiants pendant les deux premières années collégiales.
- 5.3 Délivrer le diplôme Administration des affaires – logistique et transport aux personnes qui auront satisfait aux exigences du programme.
- 5.4 Faire connaître l'existence de cette entente et faire la promotion du Baccalauréat appliqué en gestion des réseaux de distribution auprès de ses étudiantes et de ses étudiants inscrits au programme Administration des affaires – logistique et transport.
- 5.5 Informer l'Université de toute modification à son programme Administration des affaires – logistique et transport.

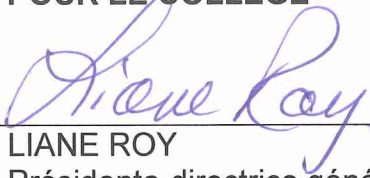
6.0 DURÉE DE L'ENTENTE ET MISE EN APPLICATION

La présente entente prend effet à la date de sa signature par les parties et pour une durée de cinq (5) ans. À son terme, cette entente se renouvellera automatiquement d'année en année à moins que l'une des deux parties ne donne un préavis écrit d'au moins trois mois à l'autre partie de son intention d'y mettre fin, avec l'obligation de maintenir les droits acquis des étudiantes et des étudiants inscrits au programme de Baccalauréat appliqué en gestion des réseaux de distribution (B. appl. G.R.D.).

Les parties conviennent de pouvoir modifier, d'un commun accord et en tout temps, l'une ou l'autre des sections du présent protocole. Toute modification au dit protocole entrera en vigueur au moment de son approbation selon les procédures qui sont en cours à l'Université de Moncton et au Collège communautaire du Nouveau-Brunswick.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé le présent protocole d'entente ce 30^e jour du mois octobre 2014 à Moncton, Nouveau-Brunswick.

POUR LE COLLÈGE

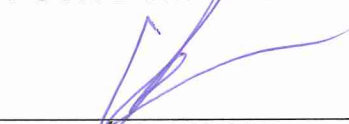


LIANE ROY
Présidente-directrice générale

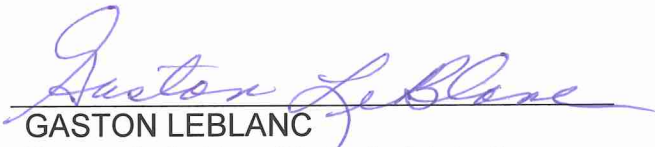


BRIGITTE ARSENAULT
Vice-présidente
Formation et réussite étudiante

POUR L'UNIVERSITÉ



ANDRÉ SAMSON
Vice-recteur à l'enseignement et à la
recherche



GASTON LEBLANC
Doyen de la Faculté d'administration

ANNEXE I

Répartition du bloc de 60 crédits équivalents

Cours ADRD2999 (60 crédits)		Cours donnés au CCNB
Année 1 (30 crédits)	18 crédits de discipline principale	BMGE 1072 Introduction aux affaires (45 heures) MATH 1164 Mathématiques financières (90 heures) MKTG 1013 Introduction au marketing (90 heures) TRSP 1021 Introduction au transport (45 heures) GACG 1080 Comptabilité financière I (60 heures) FINA 1037 Introduction à la planification financière personnelle (45 heures) GACG 1108 Rapports financiers des sociétés par actions (45 heures) FINA 1041 Impôt des particuliers (45 heures) FINA 1038 Finance I (45 heures) GACG 1087 Comptabilité de gestion I (60)
	6 crédits de disciplines connexes	SAAL 1349 Introduction à l'informatique (45 heures) SAAL 1527 Chiffrier électronique I (45 heures) ECON 1013 Économie globale (80 heures) LEGL 1014 Introduction au droit commercial (45 heures) SECU 1229 Travail sécuritaire (15 heures) GEOG 1017 Géographie générale (45 heures)
	6 crédits de formation générale	COMM 1164 Communications d'affaires (45 heures) LANG 1173 Writing Fundamentals (45 heures) LANG 1174 Writing Essentials (45 heures) ETHI 1039 Éthique des affaires (45 heures)
Année 2 (30 crédits)	18 crédits de discipline principale	SAAL1539 Gestion informatisée des stocks I (40 heures) TRDI 1031 Principes d'achat (45 heures) TRDI 1032 Gestion de la logistique (90 heures) TRSP 1022 Techniques de transport I (90 heures) TRSP 1023 Techniques de transport II (45 heures) TRSP 1024 Techniques de transport III (90 heures) TRSP 1025 Répartition en transport (60 heures) TRSP 1026 Stage en transport (180 heures)
	6 crédits de disciplines connexes	ECON 1016 Économie des transports (45 heures) STAT 1023 Statistiques descriptives (60 heures) PROJ 1035 Introduction à la gestion de projets (45 heures) SAVT 1003 Introduction à la vente (45 heures) LEGL 1065 Droit et douanes en transport (75 heures)
	6 crédits de formation générale (y compris FRAN1600 reconnu en équivalence)	LANG 1175 Grammaire I (45 heures) LANG 1176 Grammaire II (45 heures) LANG 1177 Techniques de l'expression écrite I (45 heures) COMM 1160 Business and Administrative Writing I (45 heures)

ANNEXE 2

Baccalauréat appliqué en gestion des réseaux de distribution

Tableau des cours

Troisième et quatrième années à l'Université de Moncton

Nom : _____ N.I. : _____

Feuille de route : Baccalauréat appliqué en gestion des réseaux de distribution

Tableau 1 : Tableau des cours par année

Première année (30 crédits)	Cr.	Note
I. Formation fondamentale		
A. Discipline principale – Cours obligatoires		
Crédits transférés du programme Administration des affaires – logistique et transport du CCNB – Campus de Dieppe	18	
B. Disciplines connexes – Cours obligatoires		
Crédits transférés du programme Administration des affaires – logistique et transport du CCNB – Campus de Dieppe	6	
II. Formation générale/Choix		
Crédits transférés du programme Administration des affaires – logistique et transport du CCNB – Campus de Dieppe	6	

Deuxième année (30 crédits)	Cr.	Note
I. Formation fondamentale		
A. Discipline principale – Cours obligatoires		
Crédits transférés du programme Administration des affaires – logistique et transport du CCNB – Campus de Dieppe	18	
B. Disciplines connexes – Cours obligatoires		
Crédits transférés du programme Administration des affaires – logistique et transport du CCNB – Campus de Dieppe	6	
II. Formation générale/choix		
Crédits transférés du programme Administration des affaires – logistique et transport du CCNB – Campus de Dieppe	3	
FRAN1600 Communication écrite (équivalence accordée par le secteur Langue)	3	OFG 8
Total (première année + deuxième année) : ADRD2999 Formation logistique et transport	60	EQ

Troisième année (30 crédits)	Cr.	Note
I. Formation fondamentale		
A. Discipline principale – Cours obligatoires		
ADGO2432 Méthodes quantitat. en gestion	3	OFG7
ADGO3433 Gestion de la qualité	3	OFG7
ADGO3434 Gestion des stocks	3	OFG7
ADGO3461 Statistique en gestion	3	
B. Disciplines connexes – Cours obligatoires		
MATH1153 Intro math des affaires	3	OFG5
ADMN2250 Gérer aujourd'hui	3	
Choisir un cours dans la liste (Voir Remarque 1)	3	
II. Formation générale/choix		

FRAN1500 Communication orale	3	OFG8
ADMN1000 Outils d'apprentissage : gestion	3	OFG1
ANGL 1022 English Writing and Reading (Choisir un cours au choix si le test de classement donne un résultat supérieur à ANGL1022)	3	OFG9

Quatrième année (30 crédits)	Cr.	Note
I. Formation fondamentale		
A. Discipline principale – Cours obligatoires		
ADGO4417 Techniques : Gestion de projet	3	
ADGO4434 Chaîne logistique	3	
ADGO4465 Prévision et planification	3	
ADMI4999 Projet de fin d'études	3	OFG4
B. Disciplines connexes – Cours obligatoires et à option		
ADMN3212 Management international	3	OFG2
ADRH3223 Gest. des ressources humaines	3	
Choisir un cours dans la liste (Voir Remarque 1)	3	
II. Formation générale/choix		
Choisir un cours dans la banque de cours pour satisfaire à l'objectif de formation générale Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne	3	OFG3
Choisir un cours dans la banque de cours pour satisfaire à l'objectif de formation générale Sensibilité aux arts et lettres	3	OFG6
Cours au choix	3	

Remarque 1 : Liste des cours à option des disciplines connexes

ADMN3242 Théorie organisationnelle
ADMN3243 Changements organisationnels
ADRH3222 Comportement organisationnel
ADRH 4223 Relations du travail
ADSI4581 Bases de données en gestion

Cours exigés pour atteindre les objectifs de formation générale dans le programme de Baccalauréat appliqué en gestion des réseaux de distribution

	Objectif de formation générale	Cours permettant l'atteinte de l'OFG	Cr.	Note
OFG1	Initiation au travail intellectuel universitaire	ADMN1000	3	
OFG2	Ouverture à l'autre et/ou internationalisation	ADMN3212	3	
OFG3	Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne	Choisir un cours dans la banque de cours pour satisfaire à l'objectif de formation générale (Voir banque de cours www.umoncton.ca)	3	
OFG4	Initiation à la multidisciplinarité et/ou l'interdisciplinarité	ADMI4999 Projet de fin d'études	3	
OFG5	Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences	MATH1153	3	

OFG6	Sensibilité aux arts et lettres	Choisir un cours dans la banque de cours de formation générale pour répondre à cet objectif. (Voir banque de cours www.umoncton.ca)	3	
OFG 7	Capacité de penser logiquement et de manière critique	ADGO2432 ADGO3433 ADGO3434	3	
OFG8	Capacité de s'exprimer en français	FRAN1500 FRAN1600 (EQ du CCNB)	3 3	
OFG9	Capacité de s'exprimer en anglais	ANGL1022 (Choisir un cours au choix si le test de classement donne un résultat supérieur à ANGL1022)	3	